



COMBATTRE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE



**” Lutter contre
l’homophobie et
la transphobie
à l’école !**

Les normes et mécanismes du Conseil de l'Europe visent à promouvoir et à faire respecter les droits fondamentaux de tous, notamment l'égalité des droits et la dignité de tous les êtres humains, y compris des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT).

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LES FAITS :

■ La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre à l'égard des jeunes contribue à l'isolement, à l'échec scolaire et à l'anxiété, et peut même mener à des tentatives de suicide.

■ Les écoles sont des lieux cruciaux pour la santé et l'épanouissement des jeunes.

■ Si l'on ne s'attaque pas aux problèmes liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, les conséquences pourraient être néfastes pour l'estime de soi des jeunes personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.

■ D'après l'enquête sur les personnes LGBT réalisée en 2013 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, plus de 80 % des personnes interrogées se souviennent de commentaires négatifs ou de brimades à l'égard de jeunes personnes LGBT lorsqu'elles étaient élèves. Presque 66 % d'entre elles ont dit avoir souvent ou toujours caché leur identité LGBT à l'école jusqu'à leurs 18 ans.

Recommandation (2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

■ Adopter des mesures législatives et autres, visant le personnel enseignant et les élèves, afin de garantir la jouissance effective du droit à l'éducation, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

■ Protéger le droit des enfants et des jeunes à l'éducation dans un environnement sûr, à l'abri de la violence, des brimades, de l'exclusion sociale ou d'autres formes de traitements discriminatoires et dégradants liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

■ Adopter des mesures à tous les niveaux pour promouvoir la tolérance et le respect mutuels à l'école, quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

■ Fournir des informations objectives sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les programmes scolaires et le matériel pédagogique.

■ Garantir aux enseignants l'accès à des formations et à des outils d'aide pédagogiques pour lutter contre la discrimination.